



## Rupture coventionnelle motif de départ

Par **sand**, le **18/03/2009** à **17:56**

Bonjour,rnrnEtant en pleine rupture conventionnelle, j'ai déjà eu un 1er entretien avec mon employeur, sachant que j'ai fait cette demande car j'ai subit du harcèlement moral et que je voulait passer par les prud'homme.rnrnJe voudrait savoir si sur la demande d'homologation je peux mettre le motif de départ sachant que cela fait 3 mois que je suis en arrêt de travail pour dépression et que je voulait mentionnait la rupture pour préjudice morale.rnrnLors de l'entretien l'employeur m'a fait par d'un demande d'homologation écrite par eux avec différentes clauses est-ce légal puis-je la contesté si oui comment?rnrnEn attente de votre réponse.rnrnCordialement rnrnSandrine Nxxxxx

Par **julius**, le **19/03/2009** à **08:36**

Bonjour,rnrnLa rupture vous empêchera d'aller devant les juges ( elle est censé régler les problèmes salariaux en transaction).rn(Sauf cas de mauvais calcul des indemnité et solde de tout compte).rnrnTout ce qui entrera dans la convention est donc de l'ordre de la TRANSACTION.rnA vous de refuser ou d'accepter .